



# APPEL A CANDIDATURES DES COMMERCANTS ARTISANS-CREATEURS

\*\*\*\*

## MARCHE DE NOËL

4 - 5 - 6

DECEMBRE

\*\*\*\*



## PRÉAMBULE

Chaque année, le château de La Rochefoucauld accueille plus de 30 000 visiteurs, avec un pic d'activité en été. Simultanément l'activité économique de la ville connaît une dynamique très positive avec au cours des derniers mois l'installation de plusieurs nouveaux commerces.

Le marché de Noël sera installé place de l'Eglise les 4 - 5 et 6 décembre.

Un lieu dédié aux artisans non sédentaires qui aiment notre cité et souhaitent pouvoir y exercer leur commerce pour les fêtes de fin d'année.

A noter qu'une signalétique spécifique temporaire dans la ville sera mise en place pour orienter les visiteurs.

## DESCRIPTION

### Le village

Il est composé de 12 chalets en bois à louer.  
Chaque chalet fait une superficie de 5m2 et est en bois.

Le village est installé par les services municipaux selon un plan précis qui ne pourra pas être modifié.

### Type de chalets :

- avec tablette

### Les tarifs :

**25€/ WEEK-END (vendredi - samedi - dimanche)**

### Accès à l'électricité :

Eclairage et électricité : la commune s'engage à fournir l'éclairage et l'électricité du chalet loué : une arrivée électrique de 220v (16 ampères) . Le participant devra amener ses rallonges et multiprises en bon état de marche.

### Utilisation du gaz

L'utilisation de bouteilles de gaz est **formellement interdite** au sein des chalets et plus largement dans le village.

### Utilisation

Le chalet ne pourra pas être peint. Seuls des éléments d'accroche pourront être fixés proprement de manière à ne pas endommager la structure.

### Sélection des candidats

Critères :

- Qualité et originalité des produits proposés
- Objets en lien avec la période des fêtes de fin d'année, idées cadeaux ...
- Localisation géographique de l'artisan et des produits
- Décoration/animation du stand et présentation des produits proposés

La sélection sera réalisée par un jury composé des membres de la commission municipale culture/communication, de représentants des services culture et communication.

## PROCEDURE

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication-culture au 05 45 62 38 28 ou par email :**

[culture@larochefoucauldenangoumois.fr](mailto:culture@larochefoucauldenangoumois.fr)

**Le dossier de candidature ci-après doit être retourné par mail ou courrier à l'adresse suivante :**

**Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois  
Candidature MARCHÉ DE NOËL  
BP 13 place Emile Roux  
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois**

**Vous pouvez également déposer votre dossier au secrétariat de la mairie.**

**La réception du dossier de candidature ne vaut pas admission.**

**Un email sera envoyé pour confirmer sa bonne réception.**

**L'attribution des échoppes s'effectue en fonction des critères de sélections définis ci-dessus.**

# MARCHÉ DE NOËL

PLACE DE L'ÉGLISE

## DOSSIER DE CANDIDATURE

**DATE LIMITE DE DEPOT : 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2026**

---

Renseignements : 05 45 62 38 28 [culture@larochefoucauldenangoumois.fr](mailto:culture@larochefoucauldenangoumois.fr)

---

### PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Le présent dossier de candidature complété et signé
- Photos des produits ou tout document descriptif. Les médias uniquement, peuvent être transmis par email à l'adresse : [culture@larochefoucauldenangoumois.fr](mailto:culture@larochefoucauldenangoumois.fr)
- Le KBIS de la société datant de moins de 3 mois
- La photocopie de la carte de commerçant ou commerçant ambulant
- Assurance responsabilité civile en cours de validité, couvrant les dommages occasionnés, soit aux biens des autres, soit au public.
- Une attestation sur l'honneur quant aux condamnations et faillites (document disponible auprès de votre Chambre de Commerce et d'Industrie)
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur
- Pour les artisans : l'extrait d'immatriculation de la Chambre des métiers et de l'artisanat datant de moins de 3 mois
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par l'organisateur.**

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
SIREN : \_\_\_\_\_ SIRET : \_\_\_\_\_  
Nom-prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### DEMANDE EN QUALITE DE

☐ ARTISAN ☐ FORAIN ☐ COMMERÇANT ☐ ARTISTE ☐ AUTRE : \_\_\_\_\_

## ATTENTION

Interdiction de vendre des produits mettant en péril la sécurité, exemple : armes blanches.

Obligation de mettre à la vente des produits répondant aux normes européennes.

## CATEGORIE DES PRODUITS PROPOSES

- Alimentation Epicerie fine (Tout produit alimentaire emballé qui peut se consommer plus tard : par exemple bouteilles de vins, produits d'épicerie, pain d'épices, )
- Artisanat du monde
- Jeux / Jouets
- Décoration / Art de la table
- Habillement / Accessoires
- Bijouterie
- Produits cosmétiques
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

## CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

Merci de cocher les cases qui définissent la majorité de vos produits.

- Type de produits :

☐ Produits d'artisanat\* (représentent \_\_\_\_%)

*\*Définition : Produits fabriqués par des **artisans**, soit entièrement **à la main**, soit à l'aide d'outils à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la **contribution manuelle directe de l'artisan** demeure la **composante la plus importante** du produit fini. Un produit artisanal est un produit fabriqué en **pièces uniques** ou en **petites séries**. Il met en jeu le **savoir-faire** d'un ou plusieurs artisans. Pour l'opposer à un produit industriel, le produit artisanal n'est pas fabriqué en grandes quantités par des machines.*

☐ Produits de type « achat-revente » (représentent \_\_\_\_%)

- Fabrication française : ☐ OUI ☐ NON

- Provenance géographique des produits : \_\_\_\_\_

- Produits éthiques, éco-labellisés : ☐ OUI ☐ NON Si OUI, le nom du ou des labels : \_\_\_\_\_

- Produits de seconde main, détournement d'objets, upcycling

## DEMARCHE ECORESPONSABLE

Merci de préciser ce que vous faites pour préserver l'environnement au niveau professionnel.

---



---



---



---



---



---

## LISTE EXHAUSTIVE DE VOS PRODUITS

Attention, en cas de sélection de votre dossier, la liste de produits indiqués dans votre dossier de candidature sera reprise dans votre contrat de location (sous réserve de la validation de la totalité des produits par l'organisation). Aucun produit supplémentaire ne pourra être ajouté ou retiré par la suite sans l'accord de l'organisation.

[illegible]

## VOTRE CANDIDATURE

En quelques lignes, défendez ici l'originalité de vos produits, votre savoir-faire, vos techniques spécifiques ou traditionnelles, votre démarche écoresponsable, votre différence par rapport aux autres... En résumé, donnez-nous les raisons de sélectionner votre dossier.

[illegible]

Avez-vous des demandes spécifiques ou précisions complémentaires ?

[illegible]

## RAPPEL

Les tarifs sont :  
25€TTC / LE WEEK-END

**Dater et signer ce document avant son dépôt en mairie :**



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CHALETS POUR LE MARCHE DE NOËL DES 4 - 5 - 6 DÉCEMBRE 2026

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise à disposition d'un chalet, installé sur le domaine public, sur la place de l'église.

### Article 2 : Exposants

- Les artisans d'art inscrits au répertoire des métiers ou ayant un statut d'artistes libres.
- Les commerçants (RCS) et artisans présentant des produits répondants aux critères de sélection définis dans l'appel à candidature.

Tout exposant doit pouvoir justifier de son statut.

L'exposant adressera un dossier de candidature à l'attention du Maire de La Rochefoucauld-en-angoumois, BP13 Place Emile Roux 16110 LRA, soit par voie postale, soit par email, soit en le déposant au secrétariat de la mairie.

### Pièces à fournir avec le contrat signé :

- ☐ Photos représentant les produits.
- ☐ Justificatif d'inscription au Registre des Métiers ou de Commerce de moins de 3 mois.
- ☐ Chèque de caution de 500€ à libeller à l'ordre du « Trésor Public ».
- ☐ Assurance responsabilité civile en cours de validité, couvrant les dommages occasionnés, soit aux biens des autres, soit au public.
- ☐ Copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité.
- ☐ Convention à compléter et nous retourner le plus tôt possible (les premiers dossiers seront prioritaires).

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

### Article 3 : Modalités d'occupation

Superficie du chalet : 5 m<sup>2</sup>

#### Périodes et tarifs

25€/WEEK-END

Horaires d'ouverture :

- Vendredi 4 décembre 18h30-21h30
- Samedi 5 décembre 10h-19h
- Dimanche 6 décembre 10h - 18h

Il est demandé aux exposants de respecter les créneaux d'ouverture pour le bon déroulement de la manifestation et par respect de l'engagement des autres exposants.

Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois - 05 45 62 38 28

[culture@larochefoucauldenangoumois.fr](mailto:culture@larochefoucauldenangoumois.fr)

[www.larochefoucauldenangoumois.fr](http://www.larochefoucauldenangoumois.fr)

Le loyer est payable à l'entrée dans les lieux.

L'état des lieux et la remise des clés se font le jour de l'entrée dans les lieux.

Règlement et caution : Un chèque de caution de 500 € libellé à l'ordre du « Trésor Public » est exigé à la signature du contrat.

La caution sera encaissée en cas de départ prématuré pendant la période d'exposition (sauf cas de force majeure).

**La caution sera restituée à l'issue de la période d'occupation définie dans la convention, après état des lieux effectué et conforme à l'état initial.**

**Eclairage et électricité : la commune s'engage à fournir l'éclairage et l'électricité du chalet loué : une arrivée électrique de 220v. Le participant devra amener ses rallonges et multiprises en bon état de marche.**

L'occupant est responsable de la structure et du matériel mis à sa disposition par la commune pendant la durée de la location.

En cas de détériorations constatées, la Commune se réserve le droit de facturer le montant des dégâts et pertes éventuelles.

**Toute forme de sous-location est strictement interdite.**

#### **Article 4 : Règlement**

Les règles d'occupation des chalets sont fixées par la Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois, en se fondant sur des motifs tirés de l'ordre public, de la meilleure occupation possible du domaine public, de la qualité et de la cohérence des différentes installations.

La législation sur la propriété commerciale n'est pas applicable.

Chaque occupant sera en possession d'une autorisation d'occupation du domaine public pour une échoppe.

L'occupation concerne le domaine public et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire.

L'occupation est révocable à tout moment, sans indemnité pour le bénéficiaire, si l'intérêt de l'ordre public, de la salubrité, de la voirie, ou de la circulation l'exige, ou si l'occupant ne se conforme pas aux obligations qui lui auront été données ainsi que pour tout motif tiré du non-respect des clauses de la convention.

La Commune met à disposition :

- Un chalet équipé de prises électriques avec un ampérage de 16 ampères. L'occupant devra manipuler son installation électrique avec la plus grande vigilance.
- Il est demandé à l'occupant de prévoir des dispositifs de sécurité aux portes (cadenas), la Commune ne pouvant être recherchée de quelques manières en cas de vol à l'intérieur des chalets.
- Le plan de communication global sur l'événement, qui bénéficie également aux chalets : affiches, programmes dans le magazine municipal, publi-reportages, presse, publication sur les réseaux sociaux...
- Il est interdit à l'occupant de vendre des articles autres que ceux pour lesquels il a obtenu l'autorisation individuelle d'occupation du chalet.

Outre les mesures susmentionnées, l'occupant devra respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation applicable à la vente, notamment les règles de salubrité d'hygiène et d'information du consommateur.

#### **Article 5 : Sécurité**

L'occupant est responsable de tous les accidents et/ou dommages pouvant résulter de son matériel, du personnel à son service et de l'usage de l'autorisation qui lui est accordée.

Il doit être en possession sur le site et durant la manifestation d'une police d'assurance qui couvre au titre de l'occupation de l'emplacement sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses employés, ses installations ou ses produits.

En cas de conditions météorologiques défavorables émises par Météo-France, l'occupant est tenu de prendre et d'observer en permanence toutes mesures de prudence et de sécurité propres à éviter tout danger et accident.

Pour des raisons de sécurité les livraisons prennent fin à 9h30 pour permettre l'ouverture de la manifestation.

Les marchandises mises en vente seront disposées uniquement à l'intérieur des chalets afin de ne pas gêner les secours en cas de sinistre.

Chaque exposant doit respecter la législation concernant l'hygiène alimentaire et la sécurité.

Il est interdit à l'occupant de fumer à l'intérieur du chalet.

Les espaces de circulations entre les chalets ne doivent pas être encombrés par des engins ou de la marchandise à risque tels que des réchauds ou machines à griller, bonbonnes de gaz, des cartons vides ou tout autre encombrant.

Les services culture et communication de la ville seront à la disposition des exposants sur toute la période de l'événement.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le ..... en deux exemplaires.

Nom, prénom et signature du commerçant-locataire :

Nom, prénom et signature du maire :